Publié le



CONSEIL MUNICI D: 1022-212200976-20240917-DEL_2024_09_14-DE DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09-14

Objet : Adoption des règles de publication des actes

Le 17 septembre 2024, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal - Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 13 septembre 2024

Nombre de membre en exercice : 14

Présent ce jour : 11 - Absents : 3 - Procurations : 0 - Votant : 11

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Daniel MAILLARD, Karine BARON, Guy LERIBAULT, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Damien LABBE, Perrine MENARD, Sylvie OGER, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON

Absents excusés: Romain GUILLET, Maud HOUSSAIS, Marina JUBIN

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire, expose ce qui suit :

Par courrier en date du 20 août 2024, Monsieur le Préfet a adressé un courrier aux collectivités pour leur rappeler de la modification des règles de publicité des actes pris par les communes depuis le 1er juillet 2022.

En effet, il rappelle que les communes de moins de 3 500 habitants devaient délibérer à cette date sur les modalités de publicité des actes entre l'affichage, la publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Or la publication sous forme électronique n'est pas possible pour les collectivités ne disposant pas de site internet. Ce qui est le cas pour la Commune de La Landec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

 Adopter la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par affichage à la Mairie.

A La Landec, le 17 septembre 2024

Pour extrait conforme. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Didier SAILLARD

La secrétaire de séance, Perrine MENARD